

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5062 - Vendredi 13 Février 2026 - Prix : 200 Fc

MANUTENTION PORT DE MORONI :

Moroni Terminal renforce ses capacités opérationnelles



ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraledjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

24 Chaanban 1447
Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Février 2026

Lever du soleil:

06h 04mn

Coucher du soleil:

18h 37mn

Fadjr : 04h 53mn

Dhouhr : 12h 25mn

Ansr : 15h 53mn

Maghrib: 18h 41mn

Incha: 19h 55mn



17-FÉVRIER :

Le collectif « Trop c'est trop » appelle à un rassemblement

Réunies le 9 février 2026 à l'auberge Les Abou, à Mohéli, plusieurs coopératives ont pris part à une formation stratégique axée sur la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Portée par le projet ReSea, l'ANPI et la PFDDSA, l'initiative mise sur l'autonomisation des femmes et des jeunes pour bâtir des communautés plus résilientes face aux crises alimentaires et climatiques.

Face aux défis croissants liés à l'insécurité alimentaire et à la dégradation des écosystèmes, les acteurs locaux multiplient les initiatives. Le 9 février dernier, l'auberge Les Abou a servi de cadre à une formation dédiée aux coopératives de Mohéli, avec pour ambition de renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles. Organisée par le projet ReSea (Régénérer les paysages marins pour les personnes, le climat et la nature), en partenariat avec l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANPI) et la Plateforme Femme Développement Durable et Sécurité Alimentaire (PFDDSA), cette ses-

sion a ciblé en priorité les femmes et les jeunes engagés dans des activités productives locales. Au programme : des techniques de conservation adaptées aux réalités insulaires, notamment le séchage hygiénique, le fumage amélioré et le salage contrôlé. Ces méthodes visent à réduire significativement les pertes post-récolte, un enjeu majeur dans les zones rurales où l'accès régulier aux denrées alimentaires demeure fragile.

L'objectif est clair : garantir une alimentation plus stable, tout en valorisant les productions locales. Les coopératives de Nioumachoi, Itsamia, Mbatsé et Wanani figurent parmi les bénéficiaires. Sélectionnées à l'issue d'un appel à candidatures ayant enregistré dix postulants, quatre structures ont été retenues pour suivre le programme. Selon Mohamed Abdou Ali, directeur régional de l'ANPI, ces organisations collectives jouent un rôle central dans la résilience des communautés. « Les coopératives constituent des leviers stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et consolider des projets durables. Un suivi sur sept mois est prévu afin



Collectif trop c'est trop devant la presse.

d'évaluer l'adoption effective des pratiques et d'en garantir l'ancrage », a-t-il précisé.

De son côté, Staouiya Zakaria, secrétaire de la PFDDSA, a souligné l'importance d'un accompagnement structuré pour pérenniser les initiatives portées par les femmes et les

jeunes. Elle insiste sur la nécessité d'inscrire ces actions dans une vision à long terme, conciliant développement économique et préservation des ressources naturelles. En conjuguant formation technique, encadrement et suivi, cette initiative entend poser les bases d'un modèle

de développement durable adapté aux réalités des îles. Une expérience qui pourrait, à terme, inspirer d'autres régions des Comores confrontées aux mêmes défis alimentaires et environnementaux.

Riwad

ÉCOTOURISME :

Mohéli veut transformer son trésor naturel en moteur économique

Du 9 au 19 février 2026, Mohéli accueille une mission stratégique en vue de l'élaboration de son Plan de Développement de l'Écotourisme. Portée par le gouvernorat, en partenariat avec Tourisme Sans Frontières et l'UICN, cette initiative ambitionne de transformer le potentiel naturel exceptionnel de l'île en moteur de croissance durable, en cohérence avec le Plan Comores Émergent 2030.

Mohéli, la plus petite île de l'Union des Comores, engage un tournant déci-

sif dans son développement. Depuis le 9 février et jusqu'au 19 février 2026, une mission de consultation réunit acteurs institutionnels, partenaires techniques et communautés locales autour d'un objectif commun : poser les bases d'un Plan de Développement de l'Écotourisme durable. Soutenu par le gouvernorat de Mohéli, en collaboration avec l'organisation Tourisme Sans Frontières et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ce projet s'inscrit dans la dynamique du Plan Comores Émergent 2030, qui fait du tourisme durable un pilier stratégique de la trans-

formation économique nationale. Malgré des atouts naturels indéniables (plages préservées, biodiversité remarquable, réserve de biosphère reconnue) Mohéli peine encore à exploiter pleinement son potentiel écotouristique. Selon Toiwilou Madi Bamdou, directeur régional du tourisme et de l'artisanat, le secteur demeure largement sous-développé. En cause : des infrastructures insuffisantes, une organisation professionnelle encore fragile et une faible visibilité sur les marchés internationaux. « Ces lacunes ralentissent l'essor d'un secteur pourtant porteur d'espoirs pour l'a-

venir », souligne-t-il. Le futur plan entend répondre à ces défis en adoptant une approche intégrée et durable. L'ambition est double : renforcer la résilience socio-économique des communautés locales et préserver les écosystèmes uniques de l'île. À travers la promotion d'un tourisme responsable, le projet vise la création d'emplois, la diversification des sources de revenus et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Pour M. Saïd Ahamada, manager pays de l'UICN aux Comores, cette initiative s'inscrit pleinement dans la logique de protection de la réserve de biosphère de Mohéli et de son paysage marin. Il s'agit de concilier conservation environne-

mentale et développement économique, en faisant de la biodiversité un véritable levier de prospérité. Au-delà de Mohéli, cette démarche pourrait inspirer les autres îles de l'archipel. En plaçant la protection de l'environnement au cœur de sa stratégie, l'île entend devenir une référence régionale en matière d'écotourisme durable dans l'océan Indien. Cette mission de consultation marque ainsi le point de départ d'un processus structurant. Si les engagements se traduisent en actions concrètes, Mohéli pourrait transformer son patrimoine naturel en un moteur de développement exemplaire et durable.

Riwad



Numéros utiles

Police Moroni: 764 46 64 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Port maritime Moroni: 773 00 08 Moheli 772 02 57 Anjouan: 771 01 43
Gendarmerie Moroni: 764 49 92 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Hopitaux Moroni: 773 25 04 Fomboni: 772 03 73 Mutsamudu: 771 00 34
Immigration Ngazidja: 773 42 86 Anjouan: 771 01 73 Moheli: 772 01 37	Banques BIC: 773 02 43 Eximbank: 773 94 01 Banque centrale: 773 10 02 SNPSF: 773 43 43 Meck: 773 36 40
Aéroport Hahaya: 773 15 95 Ouani: 771 07 31 Moheli: 772 03 71	MAMWE Moroni: 773 48 00 Mutsamudu: 771 02 09 Fomboni: 772 05 18
HÔTELS & RESTAURANTS : Le Select 773 00 31	

MANUTENTION :

Moroni Terminal renforce les capacités opérationnelles du port de Moroni

Lors d'un point presse ce jeudi 12 février, la direction de Moroni Terminal a annoncé l'arrivée simultanée au port de Moroni de nouveaux équipements structurants, marquant une étape majeure dans le renforcement durable des capacités opérationnelles, de la sécurité maritime et de la performance portuaire aux Comores.

Après la présentation dans la salle de conférence, la direction a fait un tour avec la presse dans le port afin de voir ces nouveaux équipements qui sont déjà opérationnels. Ces investissements comprennent notamment un remorqueur portuaire de nouvelle génération, doté d'une capacité de traction supérieure à 10 tonnes (Bollard Pull 10 t), conforme aux exigences de l'autorité maritime, destiné à sécuriser les manœuvres portuaires et les opérations dans des conditions complexes. Une grue mobile Liebherr LR 1130, d'une capacité de levage maximale de 130

tonnes, accompagnée de ses accessoires, permettant le traitement de colis lourds, l'optimisation des opérations et l'amélioration globale de la fluidité du terminal.

« L'arrivée simultanée de ces équipements s'inscrit dans la stratégie d'investissement engagée par AGL depuis la signature de l'avenant à la convention de concession en juin 2022. À ce jour, plus de 7,7 M€ d'investissements ont été engagés, avec un taux de réalisation supérieur à 75 %, traduisant l'engagement concret et mesurable du Groupe en faveur de la modernisation du port de Moroni », a déclaré Hanan Mohamed Hassan, directrice des opérations. « Un investissement structurant au service de la performance portuaire. Ces nouveaux moyens répondent aux exigences renforcées de l'autorité maritime en matière de sécurité, de puissance et de fiabilité des équipements portuaires. À la croissance soutenue des volumes, avec une hausse de plus de +27 % du trafic conteneurs

entre 2023 et 2025. Ainsi qu'aux besoins liés aux projets structurants à venir, notamment l'agrandissement du quai de Moroni et l'évolution des schémas d'exploitation », a-t-elle souligné.

« Le nouveau remorqueur, par sa puissance de traction, permettra de fiabiliser durablement les manœuvres, de réduire les temps d'escale, et d'assurer les opérations portuaires y compris dans un contexte de travaux et d'accès nautiques contraints », montre à son tour Abou Cheikh Ahmed, le directeur général. Et de poursuivre : « C'est un engagement de long terme. Au-delà des équipements, cette dynamique s'accompagne d'un renforcement continu des compétences locales. Une phase d'accompagnement et de formation technique des équipes est également prévue afin de garantir une montée en compétence rapide et durable autour de ces nouveaux équipements ». Selon lui, AGL réaffirme ainsi son engagement aux côtés de l'Union des

Comores pour accompagner le développement d'infrastructures logistiques modernes, sûres et performantes, contribuant durablement à l'attractivité économique et à l'intégration régionale de l'Union des Comores, en cohérence avec les orientations du Plan Comores Émergent PCE 2030.

À titre d'information, Africa Global Logistics (AGL), filiale de MSC est un opérateur logistique de référence en Afrique, proposant des solutions intégrées dans les domaines portuaire, logistique, maritime et ferroviaire. Présent dans 50 pays, le Groupe s'appuie sur plus de 23 000 collaborateurs et exploite 22 concessions portuaires et 2 concessions ferroviaires, au service de la performance des chaînes logistiques africaines. Par ses investissements, son expertise opérationnelle et son engagement de long terme, AGL contribue durablement au développement des infrastructures, à la compétitivité des ports et à l'intégration économique du continent.

Quant à MSC (Mediterranean Shipping Company), il est l'un des leaders mondiaux du transport et de la logistique intégrée. Le Groupe opère une flotte d'environ 900 navires, dessert 300 routes maritimes, fait escale dans 520 ports répartis dans 155 pays, et transporte chaque année près de 27 millions d'EVP.

Il a rappelé que Moroni Terminal filiale d'Africa Global Logistics (AGL) acteur clé de la chaîne logistique comorienne, opère les activités de manutention du Port de Moroni depuis mai 2012. Des investissements conséquents ont été réalisés pour la modernisation du Port de Moroni. Entre 2023 et 2025, le volume de conteneurs manutentionnés a ainsi augmenté de plus de 27% et celui de conventionnel ciment de 142% avec une amélioration des performances, de la productivité du terminal et de l'attractivité du port de Moroni.

Nassuf Ben Amad

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À MOHÉLI

Les coopératives locales formées aux pratiques durables

Réunies le 9 février 2026 à l'auberge Les Abou, à Mohéli, plusieurs coopératives ont pris part à une formation stratégique axée sur la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Portée par le projet ReSea, l'ANPI et la PFDDSA, l'initiative mise sur l'autonomisation des femmes et des jeunes pour bâtir des communautés plus résilientes face aux crises alimentaires et climatiques.

Face aux défis croissants liés à l'insécurité alimentaire et à la dégradation des écosystèmes, les acteurs locaux multiplient les initiatives. Le 9 février dernier, l'auberge Les Abou a servi de cadre à une formation dédiée aux coopératives de Mohéli, avec pour ambition de renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles. Organisée par le projet ReSea



(Régénérer les paysages marins pour les personnes, le climat et la nature), en partenariat avec l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANPI) et la Plateforme Femme Développement Durable et Sécurité

Alimentaire (PFDDSA), cette session a ciblé en priorité les femmes et les jeunes engagés dans des activités productives locales. Au programme : des techniques de conservation adaptées aux réalités insulaires, notamment le séchage hygié-

nique, le fumage amélioré et le salage contrôlé. Ces méthodes visent à réduire significativement les pertes post-récolte, un enjeu majeur dans les zones rurales où l'accès régulier aux denrées alimentaires demeure fragile.

L'objectif est clair : garantir une alimentation plus stable, tout en valorisant les productions locales. Les coopératives de Nioumachoi, Itsamia, Mbatsé et Wanani figurent parmi les bénéficiaires. Sélectionnées à l'issue d'un appel à candidatures ayant enregistré dix postulants, quatre structures ont été retenues pour suivre le programme. Selon Mohamed Abdou Ali, directeur régional de l'ANPI, ces organisations collectives jouent un rôle central dans la résilience des communautés. « Les coopératives constituent des leviers stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et consolider des projets durables. Un

suivi sur sept mois est prévu afin d'évaluer l'adoption effective des pratiques et d'en garantir l'ancrage », a-t-il précisé.

De son côté, Staouiya Zakaria, secrétaire de la PFDDSA, a souligné l'importance d'un accompagnement structuré pour pérenniser les initiatives portées par les femmes et les jeunes. Elle insiste sur la nécessité d'inscrire ces actions dans une vision à long terme, conciliant développement économique et préservation des ressources naturelles. En conjuguant formation technique, encadrement et suivi, cette initiative entend poser les bases d'un modèle de développement durable adapté aux réalités des îles. Une expérience qui pourrait, à terme, inspirer d'autres régions des Comores confrontées aux mêmes défis alimentaires et environnementaux.

Riward

PATRIMOINE :

Moroni s'apprête à s'inscrire dans la convention 2003 de l'Unesco

Une poignée d'acteurs sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel et immatériel poursuit une formation sur la technique d'élaboration de candidature aux listes de la convention de 2003.

Le pays se renforce sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel et immatériel (PCI). Cela se caractérise à travers un atelier débuté le 9 février dernier à Moroni. Cet atelier financé par

le gouvernement japonais à travers l'Unesco a pour but de renforcer les capacités des acteurs locaux sur la technique d'élaboration de la candidature des Comores à la convention de 2003.

Sur ce, Missoubahoudine Ben Ahmed, expert national sur le patrimoine culturel et immatériel (PCI) a expliqué : « les Comores ont déjà adhéré à plusieurs conventions sur le patrimoine. Mais il existe plusieurs conventions. Maintenant on se

prépare à adhérer à la convention de 2003. Pour cela, il faut une candidature. Alors nous sommes réunis dans le cadre d'apprendre la technique d'élaboration de cette candidature ». Cet atelier qui se clôture ce 13 février doit permettre aux bénéficiaires de proposer la candidature des Comores sur la convention 2003 liée au patrimoine culturel et immatériel.

Kamal Gamal



Commémoration du 25^e anniversaire des accords de Fomboni : quand on célèbre ce qu'on a détruit ?

A en croire le communiqué de Beit-Salam du 28 janvier 2026, suivi d'un point de presse du porte-parole de la présidence, le pouvoir en place renonce à l'organisation des assises dites de réconciliation nationale. Il ne s'agira finalement que d'une célébration du 25^e anniversaire des Accords de Fomboni. D'abord, il faut se réjouir de ce renoncement car les assises annoncées, dont l'objet était de dresser un énième bilan des institutions issues du processus de réconciliation nationale, faisaient planer le risque d'une nouvelle crise politique, voire séparatiste, dans la mesure où elles s'annonçaient, concrètement, comme une remise en cause de la présidence tournante. Or chacun sait que sa suppression emporterait avec elle ce qui reste de la cohésion nationale.

Cela étant, on ne peut qu'être surpris par cette initiative consistant à célébrer des Accords que l'on a dénoncé vigoureusement lors des Assises nationales de 2018 et que l'on a, de facto, vidé de leur substance à la faveur de la Constitution de 2018. Toute personne attentive à l'évolution des institutions comoriennes sait en effet que, depuis le 30 juillet 2018, l'esprit et la lettre des Accords-cadres ont été reniés et les institutions issues du processus de réconciliation nationale dissoutes. La présidence tournante, elle-même dévoyée, n'en constitue plus que le dernier vestige.

I. Les critères des institutions issues des Accords-cadres et de la Constitution de 2001

Fomboni, 17 février 2001. Après plusieurs années d'instabilité politique, marquées par une crise séparatiste suivie d'un coup d'État, et après de multiples tentatives de résolution de la crise par les voies militaire et politique, les acteurs politiques comoriens — gouvernement de l'Union, autorités d'Anjouan, opposition et société civile — enterraient la hache de guerre en signant les Accords-cadres pour la réconciliation nationale. L'abandon du projet séparatiste fut rendu possible par ce pacte politique, qui prévoyait l'instauration d'un « nouvel ensemble comorien » accordant une large autonomie aux îles. En effet, si cet ensemble demeurerait le « seul sujet de droit international », il devait répondre « adéquatement à la nécessité d'un partage du pouvoir entre l'Ensemble et les îles, afin de permettre à celle-ci de concrétiser leur aspirations légitimes et d'administrer et gérer librement leurs propres affaires et de promouvoir ainsi leur développement socio-économique ».

Les Accords-cadres scellaient ainsi l'abrogation de la RFIC et préoyaient l'élaboration d'une nouvelle Constitution à vocation fédérale, confiée à une commission tripartite composée paritairement de représentants des parties signataires. Après plusieurs mois de travaux et de tensions au sein de cette commission, un projet constitutionnel fut élaboré et soumis au référendum.

Adoptée par le peuple comorien le 23 décembre 2001, la Constitution de l'Union des Comores mit en place, conformément aux Accords-cadres, un État véritablement fédéral, reconnaissant aux îles une large autonomie institutionnelle, normative et financière. Elle assurait également leur participation à part égale à l'élaboration des lois de l'Union, par le biais d'un parlement monocaméral intégrant des représentants des îles.

Afin de garantir l'équilibre des îles au sein des institutions de l'Union, le constituant de 2001 avait par ailleurs introduit plusieurs mécanismes relevant de la démocratie consociative : vice-présidences insulaires, équilibre dans la composition du gouvernement, et surtout présidence tournante, permettant à chaque île, par l'un de ses ressortissants, de présider l'Union à tour de rôle.

Sur le plan du régime politique, la Constitution établissait un régime présidentiel caractérisé par un relatif équilibre entre l'Assemblée de l'Union et la Présidence. Elle instituait enfin une Cour constitutionnelle autonome, spécialisée dans le contentieux constitutionnel (notamment la garantie de la répartition des compétences entre l'Union et les îles) ainsi que dans le contentieux électoral, dont l'indépendance était assurée par la pluralité des autorités de nomination de ses membres.

II. Le processus de remise en cause des institutions issues des Accords-cadres et de la Constitution de 2001

Aujourd'hui, les institutions issues du processus de réconciliation nationale n'existent plus. Si leur disparition résulte principalement de la Constitution de 2018, élaborée par le président en exercice, il convient de rappeler que leur remise en cause s'est engagée bien plus tôt, dès la révision constitutionnelle de 2009, initiée paradoxalement par ceux qui se présentent aujourd'hui comme les défenseurs inconditionnels des Accords de Fomboni.

Acte I : le leurre du « toilettage »

Une grande partie de l'opposition actuelle ne saurait être exonérée de sa responsabilité dans l'érosion de la Constitution de 2001. En effet, la révision constitutionnelle de mai 2009, initiée par le leader de ce qui deviendra le parti Juwa, fut présentée comme un simple « toilettage » du texte fondamental. Elle introduisit pourtant des modifications substantielles qui remettaient en cause l'esprit même de la Constitution originelle. Certes, des ajustements pouvaient être envisagés afin de répondre aux difficultés d'application du texte, notamment aux conflits de compétences opposant l'Union et les îles. Mais, au-delà de cet objectif affiché, la mouvance présidentielle de l'époque développa une critique acerbe du modèle fédéral, jugé à la fois budgétivore et porteur de germes séparatistes.



C'est pour cette raison que la révision de 2009 modifia profondément les équilibres établis en 2001. Si elle clarifia la répartition des compétences, ce fut au prix d'une centralisation du pouvoir. Au-delà des changements symboliques relatifs aux dénominations des actes normatifs et des institutions insulaires, la révision constitutionnelle porta atteinte foncièrement à l'autonomie des îles : réduction de leur autonomie constitutionnelle par la définition de l'organisation et des attributions de leurs institutions par la Constitution de l'Union ; amenuisement de leur autonomie législative, l'Union se voyant reconnaître des compétences de droit commun excédant largement les matières de souveraineté. Cette remise en cause du fédéralisme affecta également la participation des îles à la décision nationale, en particulier par la réduction de leur représentation au sein de l'Assemblée de l'Union.

Acte II : La rupture

Ironie de l'histoire, l'acte II de la dénonciation du pacte national est l'œuvre de l'un des principaux artisans de la réconciliation nationale. Redevenu président en 2016, celui que ses partisans qualifient de « père de la réconciliation nationale » s'est progressivement mué en fossoyeur du modèle qu'il avait contribué à instaurer. Lors des Assises nationales de 2018, il se fit le promoteur de thèses ouvertement unitaristes, portées par ses « juristes-experts ».

Il est frappant de constater que nombre des arguments avancés en 2018 faisaient écho à ceux mobilisés dès 2009 : coût jugé excessif de l'architecture institutionnelle, complexité de sa mise en

œuvre, assimilation de l'autonomie insulaire à une institutionnalisation du séparatisme. La différence majeure réside toutefois dans le fait qu'en 2018, la remise en cause s'étendit à la présidence tournante, présentée comme un facteur d'émiettement de l'unité nationale.

C'est ainsi qu'au nom de la maîtrise des finances publiques et de la préservation de l'unité nationale, le changement constitutionnel de juillet 2018 (abusivement qualifié de révision constitutionnelle) a consacré une rupture avec l'esprit et la lettre des Accords de Fomboni et de la Constitution de 2001 : transformation de l'État comorien en un État unitaire assumé, reléguant ainsi les îles au rang de simples collectivités territoriales dépourvues d'autonomie constitutionnelle, normative et financière ; disparition de la participation égalitaire des îles à la formation de la volonté nationale ; changement du modèle de justice constitutionnelle par le transfert des compétences de la Cour constitutionnelle à une Cour suprême relevant de l'ordre judiciaire, dont l'ensemble des membres est nommé par le chef de l'État etc.

En fin de compte, la présidence tournante demeure le seul vestige du processus de réconciliation nationale. Mais l'on sait qu'elle se trouve dévoyée par ce qu'on a appelé « tournante renforcée ». Dès lors, on est en droit de se demander ce qui sera réellement commémoré le 17 février prochain : le 25^e anniversaire de la signature des Accords de Fomboni ou, avec quelques mois d'avance, le 8^e anniversaire de leur abolition ?

ASSADILLAH A.B.S., Doctorant à l'Université de Bourgogne et ATER à l'Université de Picardie

FOOTBALL, CHAMPIONNAT NGAZIDJA :

Une treizième journée riche en émotion

Les 22 gladiateurs du championnat de Ngazidja ont repris la compétition en milieu de semaine. Malheureusement, ils n'auront pas le temps de goûter à la joie des arènes qu'ils devront ranger les crampons de nouveau pour respecter la trêve du mois sacré de ramadan. Avant le début de celui-ci, qui doit commencer aux alentours du 18 février, les équipes auront peut-être l'occasion de rejouer une dernière fois le 17 pour le compte de la 14e journée.

Ce qui est sûr, cette trêve dite du Mercato n'aura pas eu raison de la volonté d'Atomic Ngome d'inscrire son nom pour la première fois au palmarès du championnat régional de Ngazidja. Lors de cette 13e journée, les pensionnaires de Ntsudjini ont repris leurs bonnes habitudes en

RÉSULTATS J13			
US MBENI	0 - 3	ELAN CLUB	
FC MALÉ	0 - 0	US ZILIMADJOU	
DJABAL FC	1 - 0	FC HANTSINDZI	
VOLCAN CLUB	1 - 0	ANGELUS CLUB	
ALIZÉ FORT	1 - 3	ATOMIC NGOMÉ	
AMICAL CLUB	2 - 0	ETOILE DES COMORES	

allant s'imposer à l'extérieur. Opposés à Alizé Fort, les hommes de, Zainoudine Msoili, sont rentrés à la capitale de l'Inya Fwambaya, non seulement avec les trois points de la victoire, mais aussi avec un capital confiance, grâce à la bonne tenue de leur ligne d'attaque, qui est parvenu à mettre trois buts à l'extérieur (1-3). Cette victoire permet à Atomic Ngome de s'emparer de la

première place du championnat avec +26 points, soient deux d'avance sur ses deux principaux poursuivants, Volcan Club et USZ. Le club d'Irungudjani s'est, de son côté, emparé de la deuxième place du championnat à la faveur de sa victoire sur ses terres contre Angelus de Mwandzaza Mbwan (1-0). Avec 24 points, Volcan Club devance au classement général pro-

visoire l'Union Sportive de Zilimadju, grâce à la différence de buts, les Verts comptant un but de plus (+12) que son concurrent de la capitale. Autre club ayant réalisé une bonne affaire lors de cette 13e journée, Djabal FC. Relégué dans le ventre mou du championnat à 10 points du leader, l'équipe championne des Comores 2024 s'est relancé à domicile. Après avoir joué la phase aller loin de son mythique stade de Zikumbini, Djabal FC était de retour sur ses terres, et bien lui en a pris. Contre les rouges de Hantsindzi, les Bleus de Bambao ya Mbwan ont obtenu une courte mais précieuse victoire (1-0) qui les a propulsés à la sixième place, les éloignant un peu plus des zones dangereuses. La mauvaise affaire de la treizième journée a été réalisée par, Union Sportive de Zilimadju. Le

double champion des Comores en titre s'est cassé les dents en déplacement contre FC Male. Sommé de jouer ses matchs loin de Mbadjini, FC Male recevait donc les champions à Mitsudje. A l'issue d'une rencontre très cadencée par la défense de Male, les deux formations sont reparties chacune avec le point du match nul (0-0). Une situation qui n'arrange guère les affaires des Moroniens, qui étaient obligés de céder leur première place au classement. Désormais relégué à la troisième place, USZ doit batailler fort pour espérer revenir à la hauteur d'Atomic Ngome. Bon dernier avec 8 points, et trois points du barragiste, FC Male de son côté qui est assigné à l'extérieur jusqu'à la fin de la saison, doit retrouver les ressources nécessaires pour éviter une relégation.

Imtiyaz

JEUX DES ÎLES :

Le CIJ attendu à Moroni au mois d'Avril

Le COJI-COMORES semble avoir fait sien l'adage comorien qui dit que « mhono mdzima koreme kotsi ». En déplacement à l'île Maurice, l'instance mise en place pour coordonner les travaux liés à l'organisation des jeux des îles, s'est démultiplié en vue de toucher le maximum de structures et personnes, avec un objectif ultime ratisser large au niveau des partenaires.

Après avoir rencontré les autorités politiques mauriciennes lors de la première journée de travail. La délégation comorienne conduite par le directeur de cabinet du président du Comité d'organisation des jeux des îles (COJI), a eu pas mal de rencontres avec des organisations sportives de la région, présentes à Port-Louis. C'est en tout cas ce qui nous est rapporté par le COJI-COMORES après avoir rencontré le Comité Régional Olympique et Sportifs (CROS) de l'île de La Réunion. La délégation réunionnaise était menée par son président Johan Guillou, accompagné d'Isabelle Alliot Michoux (secrétaire générale), Adolphe Pépin (vice-président) et Daniel Landy (chargé de mission). L'objectif de la rencontre était, semble-t-il, de rassurer les amis réunionnais de la tenue des 12e jeux aux Comores, et de clarifier certains points : « Rassurer le CROS de La Réunion sur l'organisation des JIOI 2027 aux Comores, et présenter l'état d'avancement des préparatifs, dans un esprit de transparence, de dialogue et de coopération ». Le Comité National Olympique de l'île Maurice était également présent à la rencontre pour faciliter les

échanges. Des nombreux points ont été abordés à l'exemple de la date exacte des jeux, la liste actualisée des disciplines et la parité, les aspects sanitaires, ou encore, le respect de la Charte et des procédures institutionnelles. Au cours des discussions et pour prouver sa bonne foi, la délégation comorienne aurait invité le Comité International des Jeux (CIJ) à se rendre à Moroni au mois d'avril pour constater de visu l'état d'avancement des chantiers lors de la prochaine réunion du CIJ prévue aux Comores du 17 au 21 avril 2026. Du côté réunionnais, la prudence semble être le mot d'ordre. Si la délégation du CROS salue en effet une rencontre constructive, elle reste tout de même sur ses gardes : « Nous sommes ouverts et sommes prêts à aider pour que les Jeux aient lieu, mais nous restons prudents et vigilants afin que les promesses qui nous ont été faites se transforment en du concret ». Pour la délégation réunionnaise, c'était une occasion de renouer le dialogue avec le mouvement sportif comorien : « Il était question de nouer les relations entre La Réunion et les Comores, suite à nos divergences d'opinion », nous apprend le CROS. Pour eux, « les avancées des travaux des infrastructures ; la sécurité de nos délégations ; la question sanitaire avec nos inquiétudes s'agissant de l'eau et de l'électricité » restent de points cruciaux qui peuvent conditionner leur participation aux Jeux. Des revendications légitimes, mais qui semblent avant tout teintées par une certaine volonté de décrédibiliser les Jeux aux Comores, et chercher la petite bête.

Imtiyaz



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, les Républiques de France (Réunion), de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Si vous êtes motivé(e) et prêt(e) à relever des défis, pour son Secrétariat Général, la COI recherche :

- Un (1) Chef du Service des Marchés et Contrats (REPUBLICANION)**

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org – rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : rh@coi-ioc.org

Les candidatures doivent se faire directement sur le site internet de la COI à l'adresse suivante : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunites-et-carrieres/> avant le 22 février 2026 à 16h00 (heures de Maurice).

AQUACULTURE DURABLE - MOHÉLI

Miser sur les femmes pour révolutionner la production de crevettes

Financé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le projet de promotion de l'aquaculture durable pour la production de crevettes a été officiellement lancé mardi 10 février à Fomboni. Portée par la FADESIM, cette initiative ambitieuse de renforcer cinq coopératives féminines et concilier développement économique, autonomisation des femmes et préservation de l'environnement.

C'est dans ses locaux à la place de l'Indépendance à Fomboni que la Fédération des Acteurs pour le Développement Économique et Social de l'Île de Mohéli (FADESIM) a procédé, ce mardi 10 février, au lancement officiel de son projet phare : la promotion de l'aquaculture durable pour la production de crevettes aux Comores. Financé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à travers le Fonds « La Francophonie avec Elles », le projet vise à accompagner cinq coopératives féminines dans le développement d'une production responsable de crevettes d'eau douce, respectueuse de la biodiversité et génératrice de revenus durables.

Dans son discours de bienvenue, le président de la FADESIM, Mouayad Salim, a salué la présence des autorités locales, des responsables des CRDE, de la Chambre de commerce ainsi que des acteurs engagés dans la promotion du genre et du développement local. « Ce projet traduit notre volonté de renforcer les capacités des coopératives féminines, de promouvoir une aquaculture respectueuse de

l'environnement et d'offrir aux femmes des opportunités économiques durables », a-t-il déclaré. Les bénéficiaires identifiées sont les groupements ACFM (Miringoni), Maecha Dahari (Barakani), Roho Ndjema (Fomboni), AFDOM (Ouallah 1) et Biodjema (Djando).

Selon Rayssa, coordinatrice du projet, l'accompagnement portera sur la formation technique, la structuration des activités et la mise en place de pratiques durables afin d'assurer une production rentable et écologiquement responsable. Pour la présidente Mme Anrifate Mohadji, l'impact attendu est multiple : renforcement de l'économie locale, création d'opportunités pour les femmes, développement d'une filière durable de crevettes et préservation des ressources aquatiques. « L'économie peut se développer sans nuire à la biodiversité. Le développement économique peut aller de pair avec la protection de l'environnement », a-t-elle souligné.

Au-delà de la production, la FADESIM affiche une vision claire : promouvoir une aquaculture responsable capable de contribuer à l'emploi des femmes, à la sécurité alimentaire et à la protection des ressources naturelles, particulièrement à Mohéli. À travers cette initiative, la fédération réaffirme son engagement pour un développement inclusif, porté par les femmes et ancré dans la valorisation des savoir-faire locaux. Un pari ambitieux pour l'avenir économique et environnemental de l'île.

Riwad



Aquaculture à Mohéli par FADESIM.

Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour

**JOURNÉE SANTÉ
CCLB**

**Dimanche 15 Février 2026
A partir de 8H00
CCLB**

HZK
Agence Comorienne de Presse

La Gazette
des Comores

Quotidien Indépendant d'Information Générale

La Gazette des Comores	A Bardraoui
Fondateur et Directeur général	Mohamed Ali Nasra
Said Omar Allaoui	Stagiaires
Directeur de la publication	AbdillahiHamdi Rahilie
Elhad Said Omar	El-Aniou Fatima
Rédactrice en chef	Aticki Ahmed Ismael
Andjouza Abouheir	Mise en page
Secrétaire de rédaction	Abdouchakour Aladi Nourou
Toufé Maecha	Responsable commercial
Rédaction	Mariama Mhoma
Mohamed Youssouf	Documentation archiviste
Sanaa Chouzour	Hadidja Abdou
A. Mmagaza	Photographe / Site Web
M.I.M Abdou	Mohamed Said Hassane
Nassuf Ben Amad	Impression
Kamal Gamal Abdou	Graphica Imprimerie
Nabil Jaffar	www.lagazettedescomores.com
Riwad	Tel: 773 91 21/ 322 76 45